



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 17 avril 2026, une consultation du public est organisée concernant la demande d'enregistrement formulée par la SAS METHA BLOIS NORD pour la régularisation de son unité de méthanisation agricole qu'elle exploite au lieu-dit « Bel Air » à Fossé (41).

Cette consultation se fera **du lundi 18 mai 2026 au lundi 15 juin 2026 inclus**.

Pendant toute la durée de la consultation :

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- ▷ la version papier sera tenue à disposition en mairie de Fossé, aux jours et heures d'ouverture au public.
- ▷ la version électronique sera consultable sur le site internet des services de l'État en Loir-et-cher à l'adresse url suivante : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Participation-du-public/Consultations-2026>

Les observations pourront être :

- ▷ consignées sur un registre ouvert à cet effet et tenu à disposition en mairie de Fossé, aux jours et heures d'ouverture au public
- ▷ adressées par courrier au préfet de Loir-et-Cher – bureau de l'environnement – 1, place de la République - B.P. 80101 - 41001 Blois Cedex
- ▷ communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr en précisant en objet « **consultation SAS METHA BLOIS NORD à Fossé** ».

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'enregistrement assorti de prescriptions.